

**ARRETE  
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL**

Le Président du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi N°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment ses articles 79 et 80,

VU le Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 avec effet du 01/01/1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,

VU l'avis de la Commission Administrative paritaire rendu le 04/03/2020

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2020.

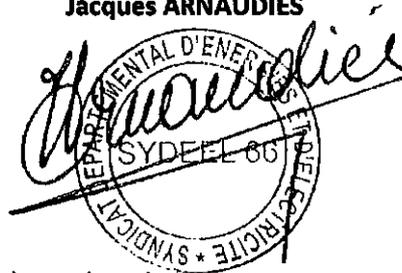
NOM ET PRENOM	Situation Actuelle	Promouvable à la date du
1-JALABERT Christine	Attaché Principal	01/06/2020

**ARTICLE 2** – Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité

**ARTICLE 3** – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Perpignan, le 06/03/2020

Le Président  
Jacques ARNAUDIES



Le Président

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 06/03/2020

Signature de l'agent



transmis CGG le 06/03/2020